



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES VETERINAIRES

**ARRETE PREFECTORAL N°05/ 491 de commissionnement de techniciens supérieurs
et de contrôleurs sanitaires du ministère de l'agriculture ;
(protection des animaux et lutte contre les maladies des animaux)**

Le Préfet, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et notamment ses articles L214-10, L214-19, L214-20, L221-5, L221-6;

Vu l'avis du directeur départemental des services vétérinaires ;

Sur proposition du secrétaire général;

A R R E T E

Article 1

Les agents ci-après désignés sont commissionnés pour rechercher et constater, dans la limite du département, les infractions visées aux articles L214-19 et L221-5 du code rural : ARANDA Alain, CAMBON Fabrice, RONDOS Albert, MARY Francis, FRANCH Anne, LEROUX Lydie, VILE Madeleine, CRAYSSAC Thierry.

Article 2

Il sera délivré à chacun de ces agents, dûment assermenté, un acte individuel de commission (carte).

Article 3

Le directeur départemental des services vétérinaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Perpignan, le 15 février 2005

Pour le préfet et par délégation
La directrice départementale des services vétérinaires

Marie-José Lafont